

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèses et Traitement :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

55904

Déclaration de Maladie : N° S19-0003074

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7906 Société : R.A.P.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SOUAL Fathima Date de naissance : 13.07.65

Adresse : 24 lot A Laclercs SA Cité Plaouaf casab

Tél. : 066.13.05.48.14 Total des frais engagés : 150.500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assentement Pres le Maroc
32, Av Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaa - Casablanca
Tél. 0522 55 41 11-056 8671 06 57 90

Date de consultation : 12/01/2021

Nom et prénom du malade : SOUAL Fathima Age : 56

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Mal frigo fèv

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 15.01.21

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/01/21	12/01/21	12/01/21	150	Dr. HADDOU BOUAFIA Médecine Générale Expert Assermenté près les Tribunaux 32, AV. UNION AFRICAINE (Ex. AV. "N") Cité Djemaa - Casablanca Tél: 0522 55 22 11 - Gsm: 0671 06 57 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Centre de Diagnose Médicale Service facturation	19.01.21	Analyses	5000 DT

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS **VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Docteur HADDOU BOUALEM

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté près les Tribunaux

32, Avenue Union Africaine
(Ex Avenue "N") Cité Djemaâ
Casablanca - Tél.: 05 22 55 22 11
GSM : 06 71 06 57 04

الدكتور حدو بوعلام
أطباء العام
خبير محلف لدى المحاكم

32، شارع الوحدة الإفريقية
(شارع ن سابقا) - قرية الجامعة
05 22 55 22 11 :
البيضاء - الهاتف :
06 71 06 57 04 :
المحمول :

Dr. HADDOU BOUALEM

Médecine Générale

Expert Assermenté près les Tribunaux

32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")

Cité Djemaâ - Casablanca

Tél: 0522 55 22 11-Gsm:0671 06 57 04

Casablanca , le : 12/01/2021

Tél: 0522 55 22 11-Gsm:0671 06 57 04

M^{me} SÉVAL FATIMA

- PCR - COVID - 19

Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Prés les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaâ - Casablanca
Tél: 0522 55 22 11-Gsm:0671 06 57 04

INSTITUT PASTEUR
DU MAROC
Centre de Laboratoire Médical
Service Facturation

Institut Pasteur Casablanca
1 Place Louis Pasteur
20360 CASA HOPITAUX
TEL : 0522434471/72
FAX : 0522260957
INPE : 090005786

Contact: Mme EL JARITE
0666290792
ICE: 001594848000023
IF: 1085828

FACTURE 12/01/21-1-0092

Édité, le 13/01/21

Réf : 12/01/21-1-0092

Madame SOUAL FATIMA

Matricule: 7906
CIN:

20000 CASABLANCA

Vous avez effectué des analyses le 12/01/21

Prescrites par le .

Veuillez trouver ci-dessous le détail de nos honoraires

code	libellé	lettre	Nb Lettre
HN2340	PCR COVID-19	BR	500
FR2	FRAIS TIM	FR	2

Total BM : 0

Total BP : 0

Total BR : 500

Mnt BM : 0 * 0.90 = 0

Mnt BP : 0 * 1 = 0

Mnt BR : 500 * 1 = 500

Mnt FR : 0 * 1 = 0

TOTAL dossier = 500 DH





Institut Pasteur
du Maroc

Directeur						Anatomie-cytopathologie	
<u>Pr A. MAAROUFI</u>						Dr H. Benomar	
Biologie	Dr J. Nourli	Dr S. Bennani	Dr S. EZZIKOURI	Dr A. Oukkadi	TANGER	Dr W. Oudaina	Cytogénétique
Dr A. Bellik	Dr D. Messaoudi	Dr M. Azhari	Dr H. Mohammadi	Dr S. Nasserddine			
Dr S. Kacimi	Dr S. Benjelloun	Dr A. Aïnabi					
Dr C. Lhamiani	Dr A. Bennani						

Date et heure d'enregistrement : 12/01/21 10H09

Date et heure de prélèvement : 12/01/21 10H18

Date de naissance : 13/07/1965

Hors tiers payant -

Madame SOUAL FATIMA
Demande n° **12/01/21-1-0092**

20000 CASABLANCA

Demande n° **12/01/21-1-0092** - -

Edité le : mercredi 13 janvier 2021

N° CIN/Passeport

VIROLOGIE

Valeurs de référence

Antériorités

Détection du SARS-CoV-2 (COVID-19) par PCR en temps Réel **Real-time PCR SARS-CoV-2(COVID-19)**

Nature prélèvement (Specimen) : Rhinopharyngé (nasopharyngeal swab)

Résultat (Result):

SARS-CoV-2 NEGATIF
SARS-CoV-2 NEGATIVE

Résultat à interpréter en fonction du contexte clinique.

Réactifs (Reagents) : MAScIR SARS-CoV-2 kit 2.0

Validé le 13/01/21

د. عبد الرحيم بن علي
Dr. Abderrahmane BEN ALI
Institut Pasteur du Maroc
Tél: +212 522 400 71 192

